

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 06 MARS 2025

Date de la convocation : 13 Février 2025

Secrétaire de séance : François Hubert DESCAMPS

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 74

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 29 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) — CACHOIR Bruno (Bellaing) — TENEUL Arnaud (Bousignies) — LECLUZE Bruno (Brillon) — LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) — CORNU Philippe (Château l'Abbaye) — LEMOINE Solange (Denain) — CHOQUET Justine (Emerchicourt) — ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) — BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) — BOUDREZ André (Hasnon) — RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) — HUGUES Stéphanie (Hélesmes) — BOITIAUX Daniel (Hérin) — GABET Jérémie (La Sentinel) — MESSAGER Jean Claude (Lecelles) — FINET Florian (Maulde) — THURU Gérald (Millonfosse) — QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) — DUBOIS Jacques (Nivelle) — PIRAUT Jean Pierre (Oisy) — TRIFI Patrick (Raismes) — BORAEVE Alain (Rosult) — DEBONNET Brigitte (Rumegies) — DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) — WADBLED Géry (Sars et Rosières) — PINOY Jacques (Thun Saint Amand) — CATTIAU Géry (Wallers) — PROUVEUR Alain (Wavrechain-sous-Denain)

II Cœur d'Ostrevent Agglomération (C.O.A°) : 20 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) — DEVENOT Georges (Auberchicourt) — SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) — SERRURIER Yvon (Ecaillon) — DALY Jean François (Erre) — GOURMAUD Alain (Fenain) — GAZET Christian (Hornaing) — LEGER André (Lewarde) — VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) — FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) — BRASSART Daniel (Masny) — SAVARY Jean (Monchecourt) — DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) — PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) — DELECLUSE Marc (Rieulay) — TIEFENBACH Jean-François (Somain) — VANDEWALLE Catherine (Tilloy Lez Marchiennes) — SOQUET Eric (Vred) — PILLOT Marc (Wandignies Hamage) — BRICOUT Patrice (Warlaing)

III Communauté de Communes Pévèle – Carembault (C.C.P.C) : 19 délégués titulaires

DEREMEZ Olivier (Aix en Pèvèle) — DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) — DELCOURT Philippe (Bachy) — DEPRAETERE Didier (Bersée) — BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) — FENOT Sophie (Bourghelles) — VALIN Jean Marie (Bouvignies) — CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pèvèle) — NOCK Gérard (Cobrieux) — FROMONT Pascal (Coutiches) — CAPELLE Hervé (Genech) — DUPIRE François (Landas) — DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) — BRANLY Damien (Mons en Pèvèle) — DELMOTTE Jacques (Mouchin) — GRAS Jean Luc (Nomain) — DERACHE Guy (Orchies) — DUHAMEL José (Saméon) — BOURGHELLE KOS Nadège (Thumeries)

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) — GEORGES Florence (Faumont) — COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) — FONTAINE Jean Paul (Lallaing) — MEIGNOTTE Patricia (Raches) — MORTREUX David (Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 38

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 43

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 33

CAPH : TENEUL Arnaud - LECLUZE Bruno - BOURGHELLE Jacques - BOITIAUX Daniel — MESSAGER Jean-Claude - TRIFI Patrick - BORAEVE Alain — DUFOUR Patrick — WADBLED Géry — Philippe CORNU - CACHOIR Bruno - ABDELOUAHED Olivier

COA : SERRURIER Yvon - DALY Jean-François - GOURMAUD Alain - GAZET Christian - LEGER André - BRASSART Daniel - SAVARY Jean - DELECLUSE Marc - TIEFENBACH Jean-François

CCPC : DEREMEZ Olivier - DEKERLE Gilbert - DEPRAETERE Didier - VALIN Jean-Marie - FROMONT Pascal — DESCAMPS François-Hubert — DELMOTTE Jacques — DUHAMEL José - BRANLY Damien

DA : MORTELETTE Nadine - MEIGNOTTE Patricia - MORTREUX David

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 5

DA : PROVENZANO Antonio remplace FONTAINE Jean-Paul ; DESCATOIRE Pierre remplace COPIN Jean-Paul

CAPH : WARZIAK Jean-Claude remplace THURU Gérald ; DESBONNET Brigitte remplace CHOTEAU Benoit ;

COA : DEPRET Fabien remplace BRICOUT Patrice

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 5

CAPH : CATTIAU Géry à MESSAGER Jean-Claude ; QUIEVY Michel à LECLUZE Bruno

CCPC : CAPELLE Hervé à DELEMOTTE Jacques ; CHOCRAUX Bernard à DESCAMPS François-Hubert ; FENOT Sophie à VALIN Jean-Marie

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 4

CAPH : SCHERER Murielle (Hérin) ; PYNTHE Eric (Saint-Amand-les-Eaux) ; DUYCK Michel (Sars et Rosières)

CCPC : ROUSSEAU Laurent (Coutiches)

Délégués excusés : 6

CAPH : CATTIAU Géry

CCPC : DELCOURT Philippe - FENOT Sophie - CHOCRAUX Bernard - CAPELLE Hervé

COA : SOQUET Eric

OBJET : Cession de trois parcelles de terrain situées sur la commune de Mortagne-du-Nord à l'euro symbolique à la CAPH dans le cadre de son projet de création d'une « véloroute » de la Scarpe longeant la Scarpe vers la Belgique

Considérant que, dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) a adopté le 21 septembre 2021 un schéma intercommunal des itinéraires doux de la Porte du Hainaut.

Considérant également que, dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a adopté le 6 février 2023 un projet visant à développer une mobilité douce au moyen de l'utilisation du vélo, notamment par la création d'une « véloroute » de la Scarpe longeant la Scarpe avec sa liaison vers la Belgique.

Considérant que trois parcelles dont le SMAPI est propriétaire sur la commune de Mortagne-du-Nord ont été identifiées comme pouvant être utilisées pour créer cette piste cyclable.

Considérant que ces trois parcelles peuvent permettre la connexion entre un chemin de halage situé le long de l'Escaut et un autre chemin de halage situé le long de la Scarpe permettant ainsi aux cyclistes de ne pas emprunter la route départementale 68 (plan ci-joint en annexe).

Considérant qu'il s'agit des parcelles suivantes situées sur la commune de Mortagne-du-Nord avec indication de leur superficie :

Numéro cadastral	Superficie totale m ²
Section U - 691	4 699
Section U – 834	3 896
Section U – 891	2 038
TOTAL	10 633 m²

Considérant que ces trois parcelles longent l'ancien déversoir aujourd'hui asséché et qui n'est plus entretenu par le SMAPI.

Considérant que ces trois parcelles n'ont pas d'intérêt pour le SMAPI en termes de prévention des inondations ou de gestion des milieux aquatiques.

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général porté par la CAPH.

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 059-255902637-20250306-250313_D1052AB-DE

S2LO

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

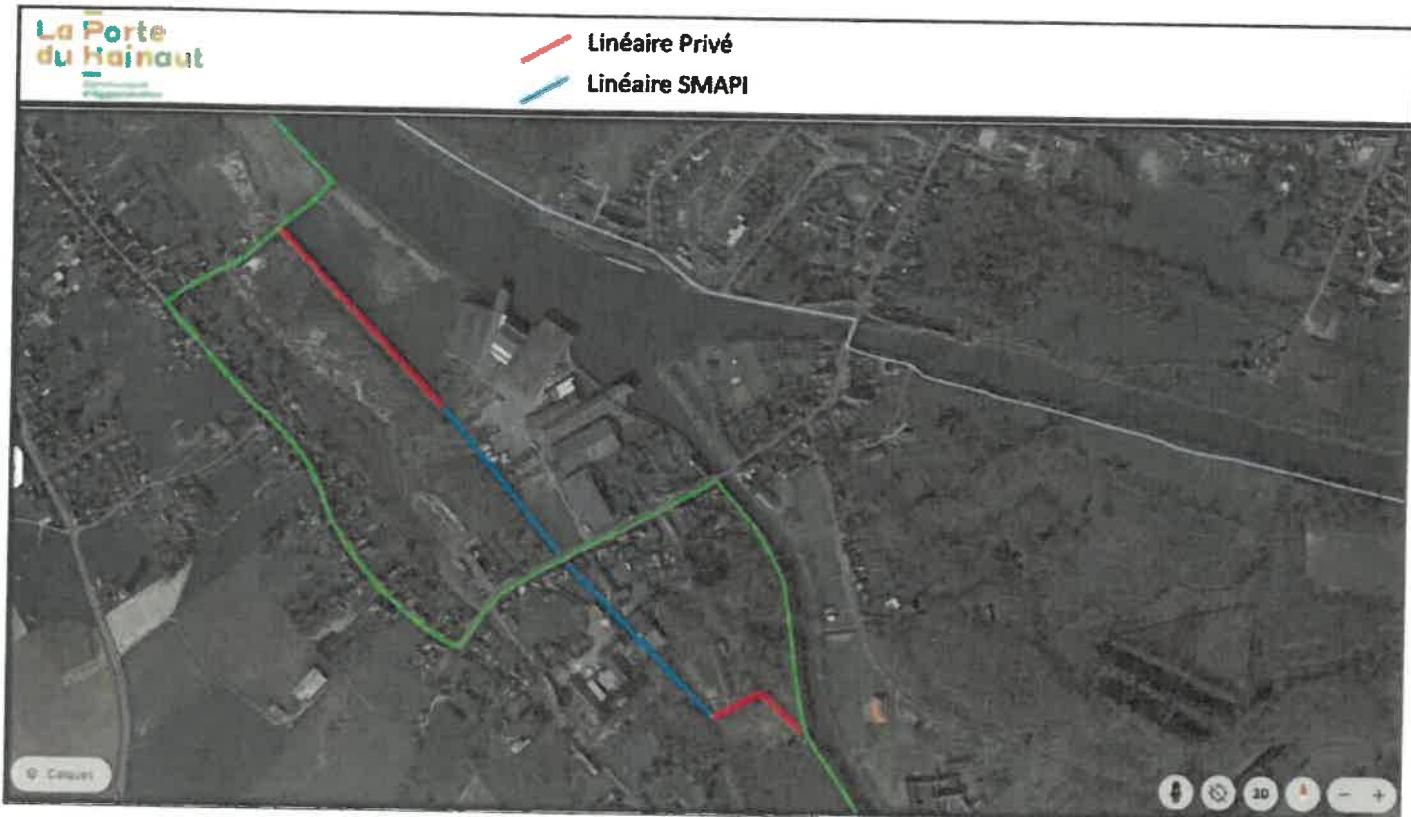
ID : 059-255902637-20250306-250313_D1052AB-DE

S2LO

Cession de trois parcelles de terrain situées sur la commune de Mortagne-du-Nord

Plan du projet

Véloroute représentée en vert.



Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 059-255902637-20250306-250313_D1052AB-DE

S2LOW

Considérant que les frais d'actes notariés seront pris en charge par la CAPH et qu'il n'y aura pas de frais de négociation.

Considérant que, dans ce cadre, le SMAPI propose une cession de la propriété de ces 3 parcelles à la CAPH pour l'euro symbolique.

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de :

- **CEDER** trois parcelles objet de la présente délibération à l'euro symbolique au profit de la CAPH qui prendra en charge tous les frais d'actes notariés dans le cadre de son projet d'intérêt général de création d'une « véloroute » de la Scarpe,
- **DONNER MANDAT** à Monsieur le Président pour signer les actes notariés de transfert de propriété.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour Extrait conforme,
Le Président,
Marc DELECLUSE



19, Résidence Saint-Martin
Place du 11 Novembre
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03 27 48 87 87

Certifié exécutoire
par le Président, compte-tenu de la
réception en Sous-Préfecture le 13/03/2025
et de la publication le 13/03/2025
Saint-Amand-les-Eaux, le Président, M. DELECLUSE



19, Résidence Saint-Martin
Place du 11 Novembre
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03 27 48 87 87